

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votation du 26 septembre 2010

La commission électorale a scellé l'urne électronique

L'urne électronique qui recueillera les votes des quelque 64'000 Genevois et 5500 Bâlois de l'étranger hébergés sur le système genevois de vote par internet a été scellée aujourd'hui par la commission électorale centrale. Le système sera opérationnel du lundi 30 août à midi au samedi 25 septembre à midi. Après la signature cet été d'une convention d'hébergement entre les cantons de Genève et Lucerne, un test sans valeur légale sera par ailleurs effectué durant cette votation par les responsables du projet lucernois. Ce scrutin est le seizième depuis le lancement du projet genevois de vote électronique.

Plébiscité par les Genevoises et les Genevois en février 2009, le vote par internet s'inscrit progressivement dans le paysage cantonal. C'est ainsi que, pour la première fois, les citoyennes et les citoyens d'Aire-la-Ville pourront voter par internet lors du scrutin du 26 septembre. Cette possibilité est également offerte aux électrices et électeurs des communes d'Anières, Avusy, Bernex, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Grand-Saconnex, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres, soit au total 47'407 personnes, auxquelles s'ajoutent quelque 16'637 Suisses de l'étranger inscrits sur les rôles électoraux genevois.

Après la signature cet été d'une convention d'hébergement entre les cantons de Genève et de Lucerne, avec le contreseing de la Chancellerie fédérale, un premier test aura lieu en marge de ce scrutin avec des membres de la fonction publique lucernoise. Les votes émis durant ce test n'auront pas valeur légale, mais serviront à s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes de l'hébergement. C'est en novembre que devrait avoir lieu le premier scrutin officiel en ligne pour les Lucernois de l'étranger, au nombre de 3400.

Le scrutin électronique ouvrira lundi 30 août à midi et prendra fin samedi 25 septembre à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 26 septembre, de dix heures à midi.

Le système genevois de vote en ligne est composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat.